

VILLE DE CHALONNES-SUR-LOIRE

L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

Année 2022 - 2023



**ÉCOLE
PETIT PRINCE**






POURQUOI CE LIVRET D'ACCUEIL ?

Ce livret d'accueil a pour but de vous informer sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire municipal.

L'accueil périscolaire désigne les différents temps se déroulant en dehors des temps scolaires. L'équipe de professionnels municipaux assure une prise en charge cohérente de votre enfant, tout au long de sa journée.



TEMPS PÉRISCOLAIRES

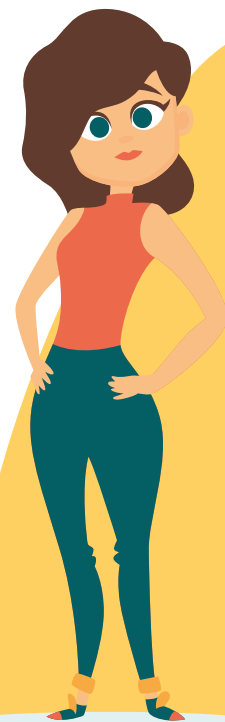
-  Le matin avant l'école
-  La pause méridienne
-  Le soir après l'école

Encadrés par des animateurs ou des intervenants

Un livret d'accueil est élaboré pour chaque école, car les horaires et l'organisation ne sont pas similaires. Cette organisation peut évoluer en fonction des conditions d'accueil mises en place à la rentrée.

FONCTIONNEMENT

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h15 - 8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Goulidons	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30 - 12h10	Classe	Classe		Classe	Classe
12h10 - 13h50	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h50 - 16h30	Classe	Classe		Classe	Classe
16h30 - 18h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire



L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

L'équipe d'animation accueille votre enfant à la Maison de l'Enfance, rue du Pont de Palais, les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 7h15 jusqu'à l'ouverture de l'école.

Un accueil court est prévu tous les matins de 8h10 à 8h25 au sein de l'école Petit Prince pour les enfants de petite section et leur fraterie seulement. Ces temps sont facturés au même titre que l'accueil périscolaire (voir onglet facturation).

L'équipe d'animation accueille également votre enfant tous les soirs de 16h30 à 18h45 au sein de la Maison de l'Enfance.

L'entrée à la Maison de l'Enfance est sécurisée avec une carte d'accès pour les usagers. En cas de perte, le remplacement de celle-ci sera facturé 10 €.



LA PAUSE MÉRIDIENNE

Les enfants sont accueillis de 12h10 à 13h50 par l'équipe d'animation.

Ils sont répartis en deux groupes :

- les enfants de TPS, PS et MS (qui font la sieste) déjeunent au Petit Prince de 12h10 à 13h
- les enfants de MS et GS déjeunent de 12h10 à 13h50 à la Maison de l'Enfance

Les repas des élèves des classes maternelles et élémentaires des écoles de Chalonnes-sur-Loire sont préparés par la cuisine centrale installée dans les locaux de la résidence Soleil de Loire, qui dépend du Centre Communal d'Action Sociale.

Depuis 2019, la Ville de Chalonnes-sur-Loire s'inscrit dans la démarche « Mon restau responsable », en continuité du projet « Bien manger au quotidien » initié par la municipalité en 2013. Au quotidien, les repas des enfants sont confectionnés à partir de produits frais qualitatifs et cuisinés sur place tous les matins. Ils sont ensuite livrés dans les différentes cuisines satellites.

Les menus sont élaborés par le chef cuisinier selon un plan alimentaire validé par une diététicienne. Ils font l'objet d'échanges avec parents et enseignants lors de la commission sur fonctionnement et l'animation de la restauration scolaire. Les menus sont consultables sur le site internet de la Ville.



Pour les enfants qui déjeunent à la maison de l'enfance, nous demandons aux familles de fournir une serviette en tissu obligatoirement. Elle sera restituée en fin de semaine par l'équipe d'animation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nous pouvons accueillir votre enfant uniquement si vous l'avez inscrit aux services via l'Espace Citoyens.

Pour tout changement occasionnel, prévenir le responsable périscolaire

Les familles, dont l'enfant fait l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI) déclaré, sont chargées de le signaler au responsable.

RÉSERVATION & FACTURATION

L'inscription aux services municipaux et la réservation des créneaux pour l'année 2022-2023 seront accessibles en ligne sur l'Espace Citoyens à partir du 1er juin 2022.

www.espace-citoyens.net/espacecitoyenchalonnessurloire



RÉSERVATION

Les nouvelles familles doivent se créer un compte sur l'Espace Citoyens et compléter le formulaire d'inscription aux différents services municipaux.

Une fois l'inscription confirmée, les créneaux de présence de l'enfant sont à réserver au minimum 72h à l'avance sur le logiciel ou, exceptionnellement, par téléphone ou par courriel.

En cas d'absence imprévisible, les parents s'engagent à prévenir la structure d'accueil le plus rapidement possible, de préférence le matin, avant 12h. L'école n'est pas le relai entre les parents et le service.

Si ces modalités de réservation ne sont pas respectées, une majoration de tarif est appliquée pour les services restauration scolaire dès la rentrée. Les majorations sont appliquées ainsi :

CONTEXTE	RESTAURATION (DÈS LA RENTRÉE)
Enfant présent sans réservation	Tarif correspondant au repas + Majoration de 4 €
Enfant absent avec annulation dans les délais via l'Espace Citoyens	Pas de facturation
Enfant absent avec annulation hors délais	Tarif correspondant au repas
Enfant absent sans annulation	Tarif correspondant au repas + Majoration de 4€

€ FACTURATION

Les factures du service périscolaire sont à régler chaque mois à l'ordre du Trésor public. Sauf contre-indication de votre part, vous recevrez une facture numérique à consulter sur l'Espace Citoyens.

Le paiement s'effectue :

- en ligne par carte bancaire, directement sur l'Espace Citoyens
- par prélèvement automatique mensuel (fournir un RIB au service comptabilité)
- en espèces ou carte bancaire auprès d'un buraliste agréé (à Chalonnes-sur-Loire : café des Halles, bar des Sports, bar des Voyageurs)
- par virement bancaire (voir références sur la facture)
- par courrier à l'ordre du Trésor public (par chèque, CESU ou chèque-vacances)



TARIFS

€ LES TARIFS RESTAURATION

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIFS RESTAURATION 2022 - 2023	ENFANTS ALLERGIQUES
Inférieur à 351	0,61 €	0,32 €
De 351 à 450	0,79 €	0,41 €
De 451 à 600	1,00 €	1,00 €
De 601 à 850	1,00 €	1,00 €
De 851 à 1050	1,00 €	1,00 €
De 1051 à 1250	3,02 €	1,50 €
De 1251 à 1500	3,15 €	1,57 €
De 1501 à 2000	4,16 €	2,10 €
Au-delà de 2000	4,16 €	2,10 €

€ LES TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (APS)

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIFS APS 2022 MONTANT HORAIRE
Inférieur à 351	0,91 €
De 351 à 450	1,42 €
De 451 à 600	1,89 €
De 601 à 850	2,58 €
De 851 à 1050	2,80 €
De 1051 à 1250	3,06 €
De 1251 à 1500	3,14 €
De 1501 à 2000	3,27 €
Au-delà de 2000	3,39 €

Le goûter est compris dans le coût de l'accueil périscolaire du soir.

La facturation s'effectue au quart d'heure de présence, en fonction de votre quotient familial. Au-delà de 23h de présence hebdomadaire, il ne vous sera facturé que 15 % du taux horaire. Tout quart d'heure entamé est dû. Tout dépassement des horaires d'ouverture en cas de retard est pénalisé à hauteur de 5 € le quart d'heure.

Une majoration de +15 % est applicable aux enfants domiciliés hors commune.

Service comptabilité de la mairie
tél. 02 41 74 10 81, puis taper 4
myriam.courtin@chalonnes-sur-loire.fr

VOS CONTACTS

Yohann LATTÉ

Référent périscolaire pour
l'école Petit Prince

Tél. 02 41 78 51 11

Courriel aps@chalonnnes-sur-loire.fr





L'ÉQUIPE PÉRISCOLAIRE


L'équipe périscolaire municipale est composée d'un responsable de site et d'une équipe d'animateurs professionnels. Les animateurs proposent chaque jour des activités de loisirs, artistiques, manuelles ou sportives.


Nous accueillons également des stagiaires et des intervenants extérieurs.

Maison de l'Enfance
Service Périscolaire

 02 41 78 51 11

 aps@chalonnnes-sur-loire.fr

 Rue du Pont de Palais
49290 Chalonnnes-sur-Loire

 Enfance Chalonnnes

L'accueil périscolaire est une structure de la Ville de Chalonnnes-sur-Loire soutenue par la Caf et la MSA.

